

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL

Règlement de la coupe de la Vienne « Paul Bardin » et du challenge des clubs

1- GENERALITES

Article 1.1-Participants

La participation à cette compétition est facultative. Elle est ouverte à chaque association affiliée à la FFPJP.

Plusieurs équipes de la même association peuvent être engagées.

Article 1.2 -Inscriptions

L'inscription à cette compétition devra se faire avant la date choisie par le comité. Les engagements peuvent être envoyés soit par courriel, soit par courrier au responsable, nommé par le comité de la Vienne.

Le montant des inscriptions est fixé à **DIX EUROS** par équipe, à envoyer au moment de l'inscription.

1 règlement par club

Article 1.3 –Composition des équipes

Chaque équipe sera composée de 6 à 10 joueurs, y compris le délégué licencié à la FFPJP appartenant à la même association avec OBLIGATOIREMENT une féminine ou un cadet (**minimes interdits**).

Les 10 joueurs composant l'équipe pour la saison devront figurés sur la feuille d'inscription remise avec la feuille de la première rencontre et envoyée avec celle-ci au responsable comité. Les équipes participant à une rencontre devront être composées de joueurs figurant dans cette liste. (Consultable sur le site du comité).

En aucun cas, il ne sera accepté d'autres joueurs venant étayer l'équipe, et ce, durant toute la compétition.

Toute infraction à cette règle entraînera la disqualification de l'équipe complète.

Dès réception du tirage, les deux équipes devront prendre contacts pour fixer la date de la rencontre, avant la date butoir définie par le responsable nommé par le Comité de la Vienne. Si les équipes ne s'entendent pas sur une date, la rencontre devra se dérouler le jour de la date butoir.

L'équipe tirée au sort en premier sera l'équipe qui recevra la compétition sauf accord entre les deux équipes. Les équipes d'un même club ne pourront se rencontrer avant le troisième tour sauf si le nombre de participants est insuffisant.

Le tirage des premier et second tours de la coupe peuvent être fait par secteur géographique afin de limiter les frais de déplacement.

Les équipes se rencontrant doivent faire preuves de fair-play, aucun arbitre ne sera nommé par le Comité de la Vienne.

Si incident il y avait, celui-ci serait soumis au comité, qui pourra prendre une décision ou porter le fait devant la commission de discipline.

2 –DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Article 2.1 –Organisation de la rencontre

La compétition se déroulera par élimination directe. Les perdants du premier tour disputeront le CHALLENGE DES CLUBS. Si une équipe est office au premier tour et perd au second, elle pourra réintégrer le challenge des clubs.

Chaque rencontre a un total de 11 points. Il sera attribué 1 point par partie gagnée avec la distribution suivante:

*-Deux triplettes dont une mixte ou avec un cadet

*-Trois doublettes dont une mixte ou avec un cadet

*-Six tête à tête dont une partie féminine ou avec un cadet

L'ordre des rencontres est le suivant: triplettes, puis doublettes, puis tête à tête.

Gestion de la feuille de match:

Remplacement d'un joueur.

Dans les cycles doublettes et triplettes, deux remplacements peuvent être effectués en cours de partie, un seul dans chaque partie.

Pour la Doublette Mixte et le Triplette Mixte, le remplacement ne devra pas porter atteinte à la mixité de l'équipe.

Le joueur remplacé ne peut plus jouer dans le cycle.

Les remplaçants ne peuvent que des joueurs inscrits à cet effet sur la feuille de match.

Les remplacements devront être opérés entre deux mènes et être signalés au capitaine de l'équipe adverse.

En cas d'absence d'un ou plusieurs joueurs, l'équipe perd le nombre de tête à tête correspondant mais elle ne pourra pas jouer les autres parties, sans boule supplémentaire. Afin de préserver l'intérêt d'un éventuel coaching.

La féminine ayant jouée la triplette mixte ne pourra pas remplacer un homme durant la rencontre. Si une féminine joue à la place d'un homme, elle ne pourra pas remplacer la féminine. Mais il peut y avoir possibilité de faire jouer une seconde féminine, si et seulement si elle ne prend pas la place d'un homme pendant le rencontre.

Article 2.2–Tenues

Les joueurs de la même équipe devront porter un haut identique avec nom du club.

Article 2.3–Rendu des résultats

Le délégué de l'équipe gagnante devra envoyer la feuille de match ainsi que les résultats de la rencontre signés par les deux capitaines d'équipe au responsable, dans les 48h qui suivent la compétition.

Pour gagner quelques jours, il peut également anticiper son arrivée par un appel téléphonique ou un courriel, mais seule la feuille de match originale fera foi.

Article 2.4 –Récompenses

Toutes les récompenses seront en numéraire. Le règlement se fera sous forme de chèques libellés au nom du club